

Association

Ainsi Font Les Girafons



L'école des Girafons

LIVRET D'ACCUEIL :

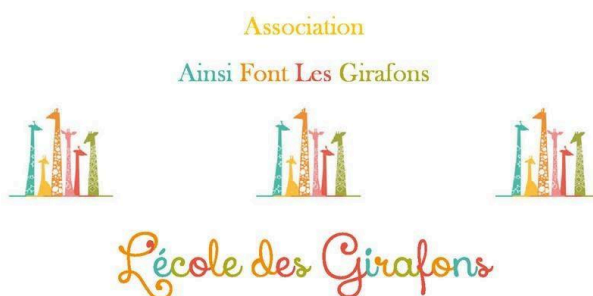
Charte d'engagement associative

« Quand j'inscris mon enfant à l'école des Girafons, je m'y inscris aussi. »

L'école est portée par une association, dont le fonctionnement est entièrement assuré par ses membres. Ce sont les parents qui organisent et œuvrent pour que l'école puisse exister. Cela représente du temps, et il est important pour nous de visibiliser que l'inscription de votre enfant engagera toute votre famille.

Cette charte nous permet d'acter l'engagement mutuel entre vous (futur parent girafon), et nous (parents girafons, adhérent.e.s, et équipe des professionnelles). Cette charte est un travail évolutif au fil des ans. Les parents sont et seront associés aux modifications et aux validations de celle-ci.

A. L'association Ainsi Font les Girafons et l'école Les Girafons.....	2
B. Le quotidien de l'association à l'école.....	2
1. La logistique.....	2
2. La vie de l'association.....	3
C. Les ressources financières de l'association.....	4
1. Adhésion prix libre à l'association.....	5
2. Frais fixes de l'école.....	5
3. Frais et modalités pour un départ anticipé.....	5
4. Frais de la période d'adaptation.....	6
5. Durée des frais de scolarité / écolage.....	6
6. Calcul des écolages.....	7
7. Conditions de règlements.....	7
8. Frais de scolarité durant une grève.....	8
Pour résumer.....	9



A. L'association Ainsi Font les Girafons et l'école Les Girafons

L'association "Ainsi Font Les Girafons" (AFLG) porte L'école des Girafons sur la commune de Champs-Romain en Dordogne. Les parents des enfants inscrits à l'école Les Girafons sont adhérents actifs de l'association Ainsi Font Les Girafons.

L'association est garante du fonctionnement de l'école ainsi que des attendus scolaires. Elle est responsable des locaux et de leur gestion (l'hygiène et la sécurité).

L'association est employeuse de l'équipe pédagogique (EP) et salariée, et des personnes intervenantes dans l'école (jeunes en Service Civique Volontaire, prestataires...).

L'association porte des valeurs (voir le projet associatif) et aide l'école à développer :

- des pédagogies plurielles (Freinet, Montessori, par la Nature)
- des compétences (la coopération et la Communication Non Violente).

Ces compétences sont transmises et travaillées au sein de l'association lors des réunions et de sessions de formation entre adultes.

B. Le quotidien de l'association à l'école

Comme nous l'évoquions précédemment, le quotidien de l'association demande aux parents d'investir de leur temps dans l'école. Nous avons listé les actions qui nous ont mobilisé.e.s les années passées.

Elles se divisent en deux catégories :

- La logistique de l'école (ménages, présence à la cantine, allumer le feu)
- La vie associative (gestion de l'association, des événements, de l'organisation, de la communication...)

1. La logistique

La présence à tour de rôle de 2 parents sur le temps du midi de 11h20 à 13h40 pour :

- accompagner les enfants à s'habiller et se chausser dans le couloir de l'école,
- les aider dans la prise de leur repas,
- aider les enfants à maintenir un cadre calme,
- faire respecter les accords de groupe définis ensemble pour ce temps,



- surveiller la cour de récréation et adapter cet espace temps à la météo du jour (vêtement de pluie, animation en intérieur, ...),
- nettoyer et ranger la cantine, vider les poubelles, le compost, nettoyer les toilettes...

L'allumage du feu : dans la cantine, nous allumons le feu de 8h45 à 9h15.

Cela comprend de rentrer bois, papier, carton, vider les cendres, et s'assurer que le feu prenne suffisamment pour chauffer la pièce jusqu'à midi.

Le ménage 2 fois par semaine et à chaque vacances scolaires (en roulement sur l'année) :

- **le mardi soir ou le mercredi** (environ 1h à 1 parent pour nettoyer les toilettes, la cantine, le couloir),
- **le vendredi soir ou le week-end** (environ 3h à 2 parents pour nettoyer l'école, le couloir d'entrée, la salle de sieste et le bureau, les sanitaires intérieurs et extérieurs, la cantine, balayer le préau, vider et sortir les poubelles, emmener le linge à laver, le rapporter et le ranger,...
- **durant chaque période de vacances**, le ménage est fait de façon plus approfondie par quatre parents (dépoussiérer les étagères, laver les coussins, ...)

Le grand chantier ménage de l'été :

- **fin août, avant la rentrée**, un grand chantier ménage a lieu (incluant de menus travaux). Ce temps joyeux et festif rassemble tous les parents sur une période de deux jours pour rendre l'école belle, accueillante et fonctionnelle. Les dates exactes sont données sur l'agenda scolaire de la rentrée précédente. Les parents sont invités à en tenir compte pour la planification de leurs vacances.

Pour connaître les démarches à suivre du ménage et de la cantine, un protocole est affiché dans l'école à plusieurs endroits. Chacun.e est invité.e à le consulter et s'y référer.

Un planning établi par roulement équitable entre les parents. En cas d'indisponibilité ponctuelle, le parent de permanence est tenu de s'organiser pour qu'un autre parent assure la continuité de la mission confiée.

2. La vie de l'association

L'association est organisée selon une gouvernance partagée déclinée en voiles (= commissions). Chaque voile est garante des missions qui lui sont confiées. Les voiles sont autonomes dans leurs propositions et dans leur organisation. Les personnes engagées dans chaque voile se rencontrent régulièrement et sont tenues d'y contribuer activement.

Chaque parent s'inscrit dans une voile lors de son arrivée et peut en changer selon les besoins.

Association

Ainsi Font Les Girafons



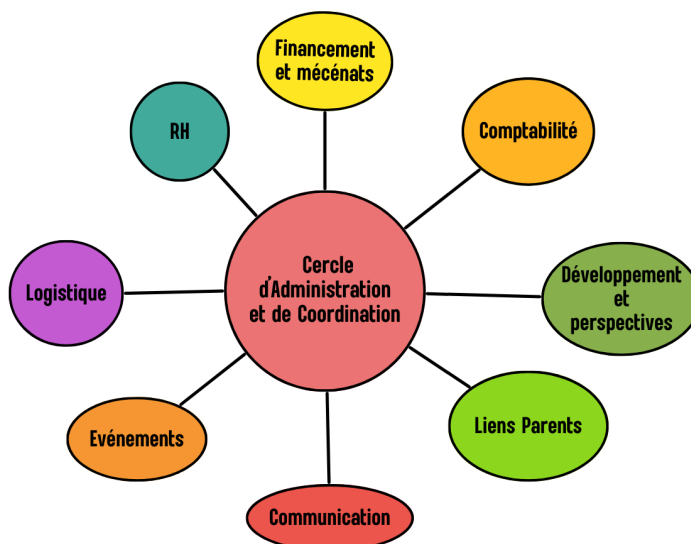
L'école des Girafons

Les différentes voiles existantes actuellement sont :

- Evénements
- Logistique
- Liens parents
- Comptabilité
- Financement et Mécénat
- Ressources humaines
- Développement et perspectives
- Communication

Chacune de ces voiles intègre un.e membre du *Cercle d'Administration et de Coordination**. Cette personne fait le lien avec le Cercle* et est garante du respect des valeurs de l'association dans les voiles.

Le Cercle* est une instance coordonnant les différentes voiles. Il acte les décisions fondamentales, priorise les sujets à traiter et veille à ce que l'association garde son cap.





Les réunions associatives ont lieu environ 5 fois par an afin d'offrir des temps d'échanges et de concertation sur les avancées de chaque voile.

Une Assemblée Générale (nommée Journée des Grandes Girafes) est prévue en début d'année scolaire pour permettre de voter les bilans annuels (moral, d'activité et financier).

Cette AG permet également d'accueillir les nouvelles familles et de les intégrer dans les voiles.

Un agenda en ligne est mis en place concernant les différents rendez-vous de l'année (Assemblée Générale, réunions associatives, réunions pédagogiques, réunions des voiles, missions de cantine et de ménage).

C. Les ressources financières de l'association

Les ressources de **L'école des Girafons** sont basées sur une implication et une prise de risque partagée. C'est par l'engagement de chacun.e que cette économie est possible.

L'association Ainsi Font les Girafons a fait le choix de frais de scolarité accessibles au plus grand nombre afin de rendre effective une mixité sociale au sein de l'école.

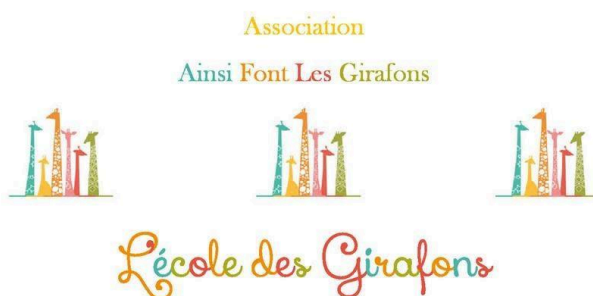
Les frais de scolarité que propose l'association ne couvrent pas entièrement le coût de fonctionnement de l'école.

C'est grâce à l'investissement et à l'engagement des parents que l'association peut permettre ces frais d'écolage (parmi les plus faibles de France pour une école alternative hors contrat).

L'association organise **a minima** un événement par trimestre avec pour but de récolter des fonds supplémentaires. L'association prend part à environ 6 événements par an pour participer à la vie du territoire et animer des stands sur des fêtes locales.

L'association a besoin de tou.te.s les bénévoles pour visibiliser l'association et ses projets.

L'admission d'un enfant engage donc ses parents à participer au minimum à 4 ou 5 manifestations annuelles.



1. Adhésion prix libre à l'association

Afin de déterminer un accord commun, des valeurs et une éthique semblables, ainsi que de ne pas remettre en cause le but non lucratif de la gestion de l'école, il est indispensable d'adhérer à l'association **Ainsi Font Les Girafons**. Cette adhésion à prix libre se fait grâce au coupon d'adhésion et son paiement s'effectue en dehors des écolages, par chèque, espèce, ou virement.

L'adhésion à l'association permet également de prendre part à l'assemblée générale.

2. Frais fixes de l'école

L'école des Girafons est un établissement privé hors contrat, en ce sens elle ne reçoit aucune aide de l'État, ni d'organismes publics ou privés. Elle fonctionne uniquement grâce aux frais de scolarité, aux dons et à la mobilisation des parents sur l'organisation des événements qui permettent d'assurer la prise en charge :

- des salaires
- des consommables liés au bâtis
- d'achat de matériel (pédagogique, potager...), de mobilier et d'aménagement,
- des assurances et frais fixes de gestion de l'école

3. Frais et modalités pour un départ anticipé

Pour un départ souhaité par la famille :

- Envoi d'un courrier officiel, avec accusé de réception, de la famille précisant les raisons de cette décision et la date de départ de l'enfant adressé à l'Association Ainsi Font Les Girafons (AFLG)
- Réception d'un courrier ou courriel par la famille émanant de l'Association AFLG confirmant la bonne réception et actant les dates de préavis (début et fin)
- Au besoin, un entretien entre les différentes parties (famille, équipe pédagogique et/ou Conseil d'Administration) aura lieu

Dans ce cadre-là, une période de préavis financière de deux mois est à respecter, hors période d'adaptation (cf. « *frais pour un départ anticipé* » dans la charte d'engagement financier)



Pour un départ demandé par l'équipe et/ou le CA :

- Entretien avec la famille, et un membre du CA au besoin, pour nous accorder sur la date et les conditions de présence jusqu'au départ effectif de l'enfant. Si nous ne nous accordons pas, l'équipe statuera sur ces points.
- Envoi de cette décision à l'association AFLG par courriel
- Réception d'un courrier ou courriel par la famille émanant de l'Association AFLG en confirmant la bonne réception et prenant acte de la décision

Dans ce cadre-là, l'engagement est rompu et l'association procèdera à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'élève aura passé à l'école durant le mois de son départ, ou si l'écolage aura été payé en amont pour le trimestre, le semestre ou l'année. (cf. « *frais pour un départ anticipé* » dans la charte d'engagement financier).

A ce jour, et suite à des désistements après inscription, nous demandons à ce que les frais de précaution correspondent au montant de **deux mois** de scolarité. Cette précaution permet à l'association de se retourner en cas de désistement ou de départ soudain de la famille. Si la famille pose un préavis de départ et tient son engagement financier, le chèque de précaution est rendu.

Si le départ de l'enfant est à l'initiative de la famille, celle-ci sera alors redevable de deux mois d'écolage.

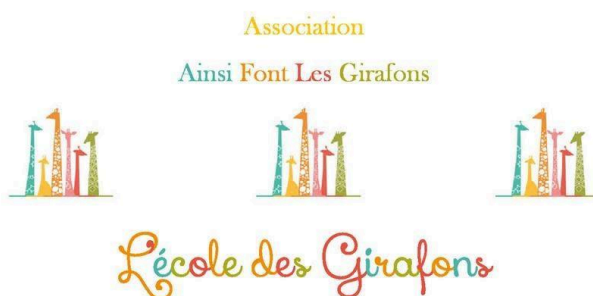
Si au contraire, le départ de l'enfant est une demande de l'équipe pédagogique, seul le mois entamé sera dû.

Si le départ de l'enfant est une volonté partagée entre la famille et l'équipe pédagogique, un mois d'écolage sera dû.

4. Frais de la période d'adaptation

Les frais de la période d'adaptation correspondent à deux mois d'écolage (calculé selon un écolage moyen de 250€). Ces frais ne sont pas remboursables et ne constituent pas un engagement définitif d'admission. Ce paiement est à effectuer dès que votre inscription est confirmée.

Une famille qui inscrit un enfant de 3 ans à mi-temps paie un écolage mensuel classique.



5. Durée des frais de scolarité / écolage

Afin de pouvoir payer l'ensemble des frais fixes, les frais d'écolages engagent la famille pour une année scolaire complète, commençant à la rentrée de septembre et incluant les grandes vacances jusqu'à fin août, et ce même si l'enfant quitte l'école fin juin pour une nouvelle école ou le collège à la rentrée suivante.

6. Calcul des écolages

L'association a opté pour que le montant de l'écolage soit calculé en fonction des moyens de chaque foyer, pour un partage de l'effort plus juste. Ainsi, voici un tableau-barème qui propose une augmentation progressive de l'écolage en fonction du niveau de vie des familles.

Cette grille d'écolage concerne la rentrée 2024. Chaque année la grille est recalculée en fonction du nombre d'enfants inscrits, de l'augmentation des charges, et des modifications des quotients familiaux.

QF	-200	200/400	400/600	600/800	800/1000	1000/1200	1200/1400	1400/1600
Prix mensuel	200	215	230	245	260	275	290	305

Avec les précisions suivantes :

- Si vous estimez avoir des revenus complémentaires ou exceptionnels qui vous permettent de vous placer dans une colonne de contribution supérieure, vous êtes bienvenu.e.s pour le faire.
- Si vous êtes parent isolé (= séparé.e assumant seul.e la charge de.s l'enfant.s, sans garde alternée avec partage des frais), c'est votre QF CAF qu'il faut considérer.
- Si vous êtes parents séparés mais avec partage de la garde et des charges liées à.aux enfant.s, c'est le QF CAF des deux parents qu'il faut considérer.

Compte tenu des éléments ci-dessus, nous vous demandons de joindre avec ce dossier votre QF CAF (attestation téléchargeable en ligne sur le site de la CAF), permettant ainsi de définir votre contribution pour l'année à venir.

7. Conditions de règlements

Le règlement est à effectuer par virement.

Lors de la remise du dossier d'inscription, vous remettrez votre QF. A la rentrée, vous signerez l'échéancier indiquant les 12 mensualités et le prix de l'écolage. Cet échéancier fait foi du paiement des frais d'écolage.



En cas de non transmission de ce document lors de l'inscription de votre enfant, sera alors automatiquement appliqué le barème le plus élevé sur vos frais d'écolage.

Nous vous rappelons que seuls les écolages couvrent la masse salariale et qu'il est important d'honorer ces paiements.

Toute admission implique un engagement financier et humain ferme jusqu'au terme de l'année scolaire. Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement (même si séparés ou divorcés).

Les absences n'entraînent pas de réduction des mensualités.

Il est de la responsabilité des familles qui auraient du mal à assurer leur engagement, de prendre rendez-vous dans le mois avec la voile trésorerie pour trouver un accord d'échéancier.

8. Frais de scolarité durant une grève

Lorsqu'une journée de grève est annoncée, l'équipe s'engage à prévenir les familles concernées par une absence au moins 48h à l'avance pour que les familles puissent s'organiser car il n'y a pas de suppléance, ni de remplacement en cas d'absence pour grève d'une enseignante ou intervenante.

En ce qui concerne les finances, nous avons décidé de laisser le choix aux familles. C'est à dire, que si votre enfant ne peut être accueilli sur une ou plusieurs journées à l'école, nous vous demandons de vous positionner parmi les choix suivants :

- je souhaite être remboursé.e de cette journée

- je souhaite faire don (tout ou partie) des frais d'écolage journalier L'écolage journalier coûte environ 16€ (selon les mois).

Merci d'envoyer un mail à gestion.girafons@gmail.com pour faire connaître votre souhait dès que la journée de grève est annoncée.

L'argent donné à l'école constitue une sorte de "caisse de grève" qui sera réparti en fin de mois entre les différentes personnes grévistes.

Pour toutes questions financières, vous pouvez envoyer un mail à girafons.gestion@gmail.com et en copie à girafons.tresorerie@gmail.com.



Pour résumer, l'admission de votre enfant au sein de cette aventure humaine dans l'association Ainsi Font Les Girafons et à l'école des Girafons, vous engage :

- À adhérer à l'association Ainsi Font Les Girafons grâce au bulletin d'adhésion (page suivante)
- À être présent.e.s aux réunions associatives (environ une toutes les six semaines), pédagogiques (deux par an), aux voiles (une à plusieurs fois par mois selon les besoins des voiles), et à l'Assemblée Générale annuelle.
- À une présence minimum obligatoire de 30 heures par année scolaire pour l'organisation des manifestations. A savoir : 1 bourse d'automne et 1 de printemps, 3 marchés de Noël, 1 boum des enfants, 2 fêtes de printemps, 1 forum des associations de Nontron, 1 kermesse/tombola...
- À une présence minimum obligatoire de 34 heures par famille par année scolaire pour participer aux tâches de l'école (ménage et cantine hebdomadaire représentant 22h ainsi que le grand chantier ménage estival représentant 12h).

Un planning prévisionnel de l'année scolaire suivante sera communiqué fin juin. Il inclura les dates (précises ou approximatives) des événements et du grand chantier ménage estival de l'année N + 1. Il permet à chaque famille de s'inscrire et s'organiser en conséquence.

Pour valider l'inscription, merci de fournir :

- Un chèque de caution de 500€ daté au 1er septembre qui ne sera pas encaissé sauf si désistement d'inscription
- Votre Quotient Familial CAF

Date :

Signature du responsable légal 1, précédé de la mention

« J'accepte en pleine conscience de m'engager dans cette aventure humaine » :

Association

Ainsi Font Les Girafons



L'école des Girafons

Signature du responsable légal 2, précédé de la mention

« J'accepte en pleine conscience de m'engager dans cette aventure humaine » :